

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 413

présenté par
Mme Mazetier

ARTICLE 16

Compléter cet article par les trois alinéas suivants :

« 13° Le 1° du I et le III de l'article L. 541-1 sont abrogés ;

« 14° Le 3° du I de l'article L. 541-2 est abrogé ;

« 15° Le IX de l'article L. 543-1 est abrogé. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.

Les articles L. 541-1, L. 541-2 et L. 543-1 comportent des adaptations à Mayotte de dispositions que l'article 16 abroge. Il convient par conséquent d'abroger également ces adaptations.